




**PROJET DE
TERRITOIRE
AGGLOMÉRATION
DE L'ÉTAMPOIS-
SUD-ESSONNE**

2024-2034

Partie 1 - SYNTHÈSE

SOMMAIRE

Édito	3
Avant-propos	4
Chiffres clés du territoire	5
 Accompagner les citoyens de l'agglomération au quotidien	6
→ Faciliter les parcours résidentiels par une diversification des offres de logements	7
→ Développer une offre performante de services à la population	8
→ Améliorer les conditions de déplacement par le développement des mobilités alternatives et décarbonées à travers un Plan de mobilité	9
 Renforcer l'identité du territoire et le valoriser pour le rendre plus attractif	10
→ Susciter et amplifier le développement des richesses et des activités économiques locales	11
→ Valoriser et animer le territoire par un renforcement des actions de promotion touristique, patrimoniale et culturelle	12
→ Valoriser les producteurs du territoire pour promouvoir le terroir et assurer la souveraineté alimentaire	13
 Coopérer avec les communes et les soutenir dans leur développement	14
→ Anticiper et maîtriser les urbanisations futures par une coordination intercommunale renforcée	15
→ Accompagner les transitions écologiques par une valorisation raisonnée des ressources naturelles et patrimoniales	16
→ Faciliter et accompagner les politiques communales de proximité	17
Financement du projet de territoire 2024-2028	18
Les ambitions du projet de territoire en synthèse	19

GLOSSAIRE

AMAP : Association de maintien de l'agriculture paysanne

CAESE : Communauté d'Agglomération de l'Étampois du Sud-Essonne

DRAC : Direction régionale des affaires culturelles

GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatique et Prévention des Inondations

NTIC : Nouvelles technologies de l'information et de la communication

NPNRU : Nouveau programme de renouvellement urbain

PCAET : Plan climat air énergie territorial

PIV : Plan d'investissement volontaire

PLU : Plan local d'urbanisme

PST : Projet social de territoire

SCoT : Schéma de cohérence territorial

SDRIF-E : Schéma directeur de la Région Ile de France et Environnement

ZAE : Zone d'activité économique



*Johann MITTELHAUSSER
Président de la Communauté
d'Agglomération de l'Étaminois
Sud-Essonnes (CAESE)*

Tracer un cap !

C'est l'objectif que les élus se sont fixés en souhaitant se doter d'un projet de territoire, le premier de notre histoire intercommunale.

Initié en 2019, suivi par la période de fin de mandature (2014 - 2020), par la pandémie et ses soubresauts, le calendrier de son élaboration et de son adoption aura été quelque peu rallongé pour coller au mieux aux capacités opérationnelles et d'organisation de notre établissement public de coopération intercommunale. Véritable colonne vertébrale de l'agglomération en termes de projection, par-delà l'exercice de ses compétences du quotidien, il doit permettre au plus grand nombre de s'approprier les défis qui s'offrent à notre service public intercommunal, en rapport avec les évolutions à venir. Des défis que celui-ci entend bien relever pour les habitants et les communes de son territoire durant les 10 prochaines années. Loin d'être exhaustif, ce projet marque avant tout un point de départ qui donnera lieu à une évaluation à mi-parcours, dans 5 ans, s'enrichissant ainsi des débats, échanges, besoins et évolutions à venir sur notre territoire.

Il ne fige donc en aucune façon le déploiement et notre action en termes de politiques publiques et d'investissements qui seront à prioriser, chaque année, à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires.

Ce document doit se concevoir comme vivant et évolutif, à l'instar de notre organisation.

En effet, depuis près de 6 années, nous avons opéré une véritable transformation de structuration, de valorisation et d'appropriation, par ses membres et l'ensemble de nos concitoyens, de ce qui doit être notre communauté d'agglomération : un outil de mutualisation et de coopération à l'échelle d'un territoire qui nous est cher.

Aujourd'hui en ordre de marche, doté d'un cap et d'orientations structurantes propices au lancement d'un Schéma de Cohérence Territoriale Air Energie Climat (SCOT-AEC), notre agglomération s'ancre davantage sur son territoire pour en accompagner les évolutions et les attentes, préserver les spécificités, tout en demeurant proche de ses communes.

Elle réaffirme aussi sa mission d'accompagnement des besoins de sa population en projetant la création de structures et de services d'importance telles que des nouvelles crèches, des places supplémentaires en centre de loisirs et périscolaires, d'une cité culturelle (avec un pôle muséal) ou encore un complexe nautique digne de ce nom en partenariat avec la Région et le Département.

Développement, préservation et reconnaissance de son identité sont les engagements de notre Pays d'Art et d'Histoire, riche de ses 37 communes et de leurs singularités, toutes rassemblées pour maîtriser leur destin et écrire, ensemble, les pages de son histoire.

Ce projet de territoire en marque le cap !

AVANT-PROPOS

Afin de s'approprier le document, voici quelques clés de lecture. L'armature du projet de territoire est construite autour de **3 grandes ambitions** articulées autour de **9 axes prioritaires** déclinés en **30 actions opérationnelles**.

L'idée première de cette programmation consiste à rechercher une cohérence globale de l'action communautaire toutes thématiques confondues, et permettre à l'Agglomération de l'Étamais du Sud-Essonne de se doter d'une visibilité de ses interventions au-delà du respect du principe majeur de l'annualité budgétaire.

Cette programmation est de portée indicative et devra être ajustée ou revue dans le cadre de ses délibérations.

Ce document a vocation à mettre en avant, au regard du diagnostic mené, les forces et les faiblesses identifiées sur le territoire, les évolutions à mettre en œuvre pour répondre aux défis des 10 prochaines années pour le territoire qui doit être utile à ses habitants, le rendre plus attractif et lui apporter de la résilience face aux enjeux climatiques et sociétaux.



CHIFFRES CLÉS DU TERRITOIRE



Territoire

37 communes

55 280 habitants (chiffres INSEE 2020) pour une densité de 114 habitants/km² et une superficie de **482,51 km²**, représentant plus du quart du département de l'Essonne.

7,1% d'espaces urbanisés, **78,6 %** d'espace agricole, **14,3%** d'espace naturel

297 exploitants agricoles en 2020 soit **35%** des agriculteurs de l'Essonne



Enfance et Petite enfance

5 crèches permettant d'assurer **239 places**

18 sites périscolaires et extrascolaires (mercredis et vacances) à partir de 2024 soit **1050 places**



Emplois

16 655 emplois sur le territoire

La CAESE présente un tissu économique diffus : **4 637** structures employeuses sont établies sur le territoire dont **3 525** entreprises.

L'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale représentent près de **43 %** des effectifs salariés.

Nombre de logements sur le territoire **25 314**

En moyenne par an entre 2016 et 2020 **281** logements autorisés



Tourisme

2 offices de tourisme à

Étampes et au Mérévillois

1 circuit **vélorail**

13 800 personnes accueillies en 2023

4 sites principaux de visites : Domaine de Jeurre à Morigny-

Champigny, Le château de Farcheville à Bouville, la ville d'Étampes et le Mérévillois (domaine de Méréville et la tour Trajane)

1400 visiteurs en visites guidées individuelles et en groupes en 2022.



Energie

A ce jour la consommation d'énergie du territoire est de

913 gigawattheures (GWh)

Les émissions directes et indirectes de Gaz à Effet de Serre (GES) représentent **205 kilo tonnes de CO2** (KtCO2) (périmètre du schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie)

Le transport sur la CA Étampois Sud-Essonne génère

73KtCO2 pour les déplacements personnels et domicile/travail (dont 47 Kilo tonnes de CO2 en passager individuel)

La production d'énergie renouvelable sur l'Étampois représente **9%** de sa consommation.

Ambition



ACCOMPAGNER LES CITOYENS DE L'AGGLOMÉRATION AU QUOTIDIEN

La première ambition du projet de territoire vise à accompagner les citoyens de l'agglomération dans leur quotidien, en facilitant les parcours résidentiels, en renforçant les services d'accompagnement de la population et en facilitant les conditions de déplacement.

Elle est organisée autour de 3 axes et 13 actions.





Axe 1

Faciliter les parcours résidentiels par une diversification des offres de logements

Avec la poursuite prévisible du desserrement urbain francilien traduite dans la révision du Schéma régional de l'habitat et de l'hébergement, l'attractivité résidentielle du territoire va se poursuivre dans les prochaines années. Il est par conséquent nécessaire de l'anticiper et de l'organiser dans le cadre de la politique de l'habitat et du logement.

Des premières initiatives en vue d'esquisser une politique communautaire de l'habitat

Un des atouts de l'attractivité de l'agglomération s'appuie sur un territoire familial, composé d'un parc important de grands logements et d'un fort patrimoine architectural, mais aussi des prix modérés à l'échelle francilienne.

Des projets de rénovation du parc social de grande ampleur, comme le plan d'investissement volontaire de la Croix de Vernailles, le Nouveau projet de renouvellement urbain du quartier de Guinette ou le projet d'Action cœur de ville pour la ville centre, notamment, permettront de renforcer son attractivité. Des premières actions autour de la performance énergétique des bâtiments publics, le déploiement du conseil aux particuliers par un opérateur de la rénovation énergétique, des actions de sensibilisation auprès du grand public sont à maintenir et à massifier.



Actions opérationnelles

1. Finaliser l'élaboration et mettre en œuvre le Programme local de l'habitat
2. Appuyer les communes et le conseil des particuliers dans les démarches de rénovation du bâti
3. Accompagner le développement du logement social



Axe 2

Développer une offre performante de services à la population

L'Agglomération compte poursuivre les efforts engagés en faveur de la cohésion sociale et des solidarités en raison de signes persistants de fragilité d'une partie des ménages du territoire.

Anticiper et répondre aux besoins croissants de la population au regard des perspectives démographiques du territoire est primordial pour apporter des services publics qui correspondent aux modes de vie des usagers, tant en matière d'équipements que de santé.

Acquis des politiques locales en vigueur

Depuis de nombreuses années la CAESE travaille à accompagner les publics avec :

- La mise en place d'une politique tarifaire équitable et d'un guichet unique d'accès aux services proposés par la CAESE en 2019 ;
- La transformation du point d'accès au droit en Maison de Justice et du Droit en 2019 et qui a fait l'objet d'un conventionnement en 2022 ;
- La rénovation de la piscine du Mérévillois ;
- Le développement de capacités d'accueils d'enfants d'agents porteurs de handicap en lien avec des agents formés.



Actions opérationnelles

La CAESE souhaite prioritairement faire monter en gamme les équipements aquatiques, pour certains obsolètes et/ou mal calibrés pour répondre aux attentes actuelles des habitants.

De même, la mise en œuvre d'une politique globale de santé publique locale traitant tout à la fois du renforcement de l'offre de praticiens et du développement d'actions d'information-prévention apparaît tout à fait prioritaire. Complémentairement, il s'agira de poursuivre les efforts essentiels engagés de longue date par la CAESE en faveur de la petite enfance et l'enfance en s'adaptant aux demandes croissantes des habitants et en maillant davantage le territoire, notamment par le renforcement des actions partenariales dans le cadre du Projet Social de Territoire (PST).

La déclinaison opérationnelle se caractérise par 5 actions :

- 1.** Assurer la montée en gamme de nos équipements aquatiques (rénovation de la piscine d'Angerville, développement du futur équipement nautique sur l'Île de loisirs d'Étampes)
- 2.** Renforcer nos offres en direction de la petite enfance (création de deux crèches à Morigny-Champigny et à Étampes et d'une micro-crèche à Saint-Escobille. Projets à Boissy-la-Rivière et Angerville)
- 3.** Renforcer nos capacités d'accueil périscolaire et extrascolaire par l'adaptation de locaux et un recrutement adapté
- 4.** Soutenir la dynamique en faveur de la santé par la mise en œuvre du Contrat Local de santé (CLS)
- 5.** Avancer de concert avec la ville d'Étampes sur la politique de la ville en co-élaborant le contrat de ville 2024-2030.



Axe 3

Améliorer les conditions de déplacement par le développement des mobilités alternatives et décarbonées à travers un Plan de mobilité

Dans un objectif général où la CAESE s'organise pour anticiper et maîtriser les développements futurs liés à son inscription grandissante dans la dynamique urbaine francilienne, les flux quotidiens de personnes et de biens vont demeurer soutenus entre l'Étaminois Sud-Essonne et le reste de l'Île-de-France. Pour autant, il est nécessaire de limiter, d'optimiser et de renouveler ces déplacements selon des modes partagés et décarbonés.

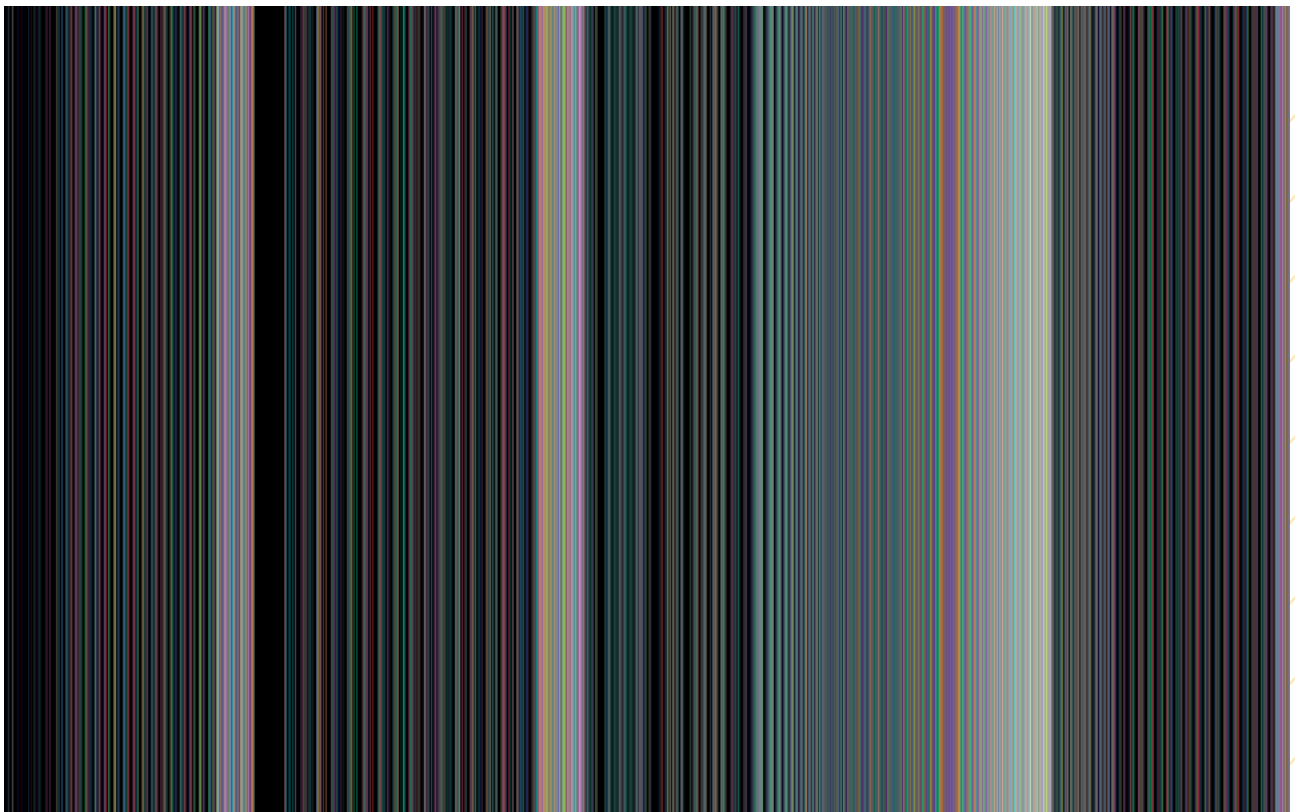
Un positionnement géographique vecteur d'opportunités

L'Étaminois Sud-Essonne est structuré autour d'une armature qui organise le territoire à partir du pôle urbain pluri communal (Étampes, Morigny-Champigny, Brières-les-Scellés) et des pôles intermédiaires organisés selon une dorsale « Vallée de la Juine / RN20 » (Angerville, Le Mérevillois, Saclas).



Actions opérationnelles

1. Conforter, adapter et développer l'offre de transport (fermée et par bus)
2. Ouvrir à l'ensemble du territoire le Transport à la Demande avec le développement de nouvelles lignes
3. Promouvoir et accompagner les mobilités douces à travers l'élaboration d'un schéma de circulation douce
4. Établir un plan de déplacement interne CAESE
5. Promouvoir et anticiper l'implantation d'une nouvelle gare à Morigny-Champigny



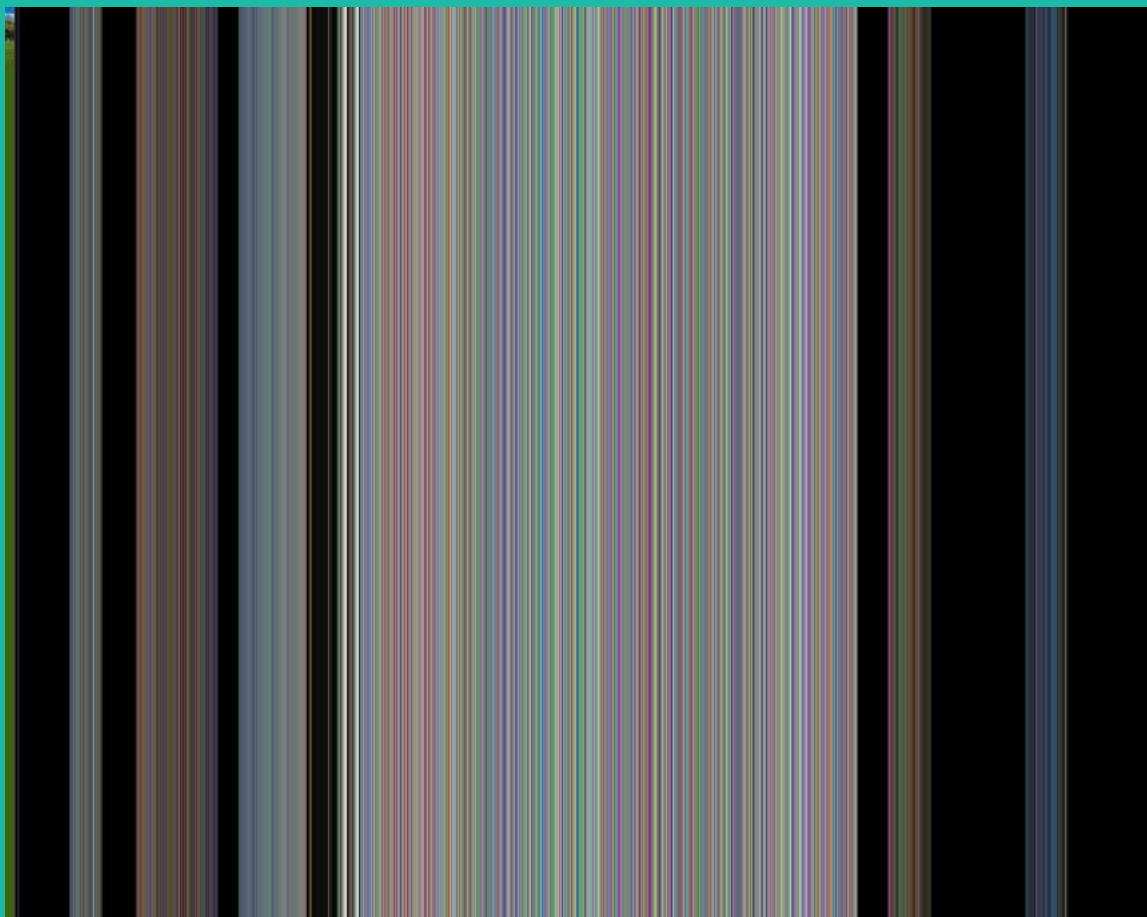
Ambition



RENFORCER L'IDENTITÉ DU TERRITOIRE ET LE VALORISER POUR LE RENDRE PLUS ATTRACTIF

La deuxième ambition du projet de territoire a vocation à renforcer l'identité du territoire et le valoriser pour le rendre plus attractif en développant les activités économiques, en valorisant le patrimoine culturel, en participant à la création d'un terreau fertile à la souveraineté alimentaire.

Elle est organisée autour de 3 axes et 10 actions.



Axe 1

Susciter et amplifier le développement des richesses et des activités économiques locales

L'Étaminois Sud-Essonne joue la carte du renforcement des activités économiques en misant d'une part sur la capacité à attirer de nouveaux investisseurs et porteurs de projets et d'autre part en accompagnant les activités économiques locales qui s'inscrivent en résonance avec les spécificités du territoire : économie présentielle, agricultures, énergies durables, valorisation culturelle et touristique des patrimoines, des vallées et des plateaux, etc.

Une politique communautaire d'animation du développement économique installée avec

- L'accompagnement des entreprises locales dans le recrutement sur les métiers en tension dans le cadre d'un partenariat entre la CAESE et Pôle-emploi ;
- Des actions d'animation économique dans le cadre par exemple d'une convention de revitalisation du site FORVIA-FAURECIA, d'un partenariat avec le groupement local d'entreprises G2ET, et de partenariats intercommunautaire et extracommunautaire.

Des interventions en matière d'immobiliers économiques qui se confortent

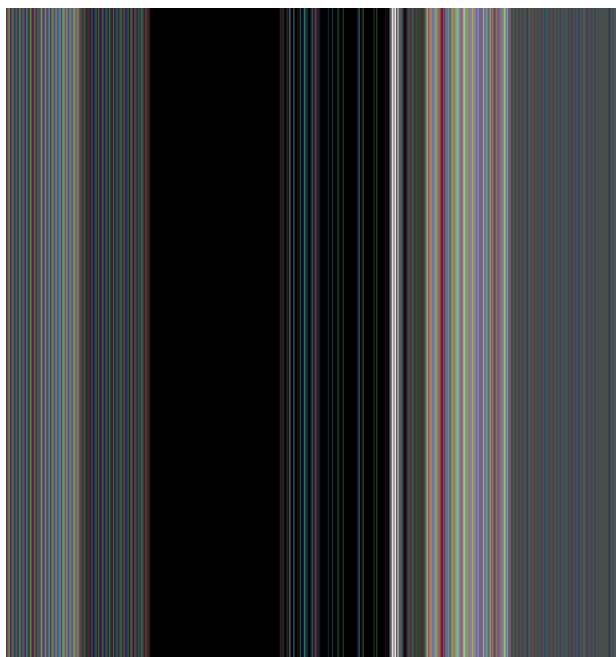
- Des réalisations communautaires ou communales, au Rurapôle à Saclas ou sur le parc d'activités SudEssor à Étampes et Brières-les-Scellés ;
- Des offres existantes très attractives avec l'enjeu de clarifier celles relevant de la fonction d'incubateur et de pépinières d'entreprises, de celles qui s'inscrivent dans une fonction première d'hôtellerie d'entreprises ;
- Des opportunités immobilières de valorisation accrue du site industriel FORVIA-FAURECIA implanté à SudEssor ;

Qui doivent être consolidées à travers les ambitions du projet de territoire définies par quatre actions.



Actions opérationnelles

1. Définir une stratégie de développement et d'aménagement économique permettant de structurer, différencier et qualifier l'offre foncière et immobilière économique
2. Ouvrir et densifier de nouveaux espaces économiques communautaires (extension de la ZAE d'Angerville, acquisition de la carrière Léauté,...)
3. Optimiser et montée en gamme de l'offre foncière économique existante
4. Développer de nouvelles offres pour faciliter le parcours résidentiel des entreprises
5. Renforcer de l'animation et de l'accompagnement au développement économique



Axe 2

Valoriser et animer le territoire par un renforcement des actions de promotion touristique, patrimoniale et culturelle

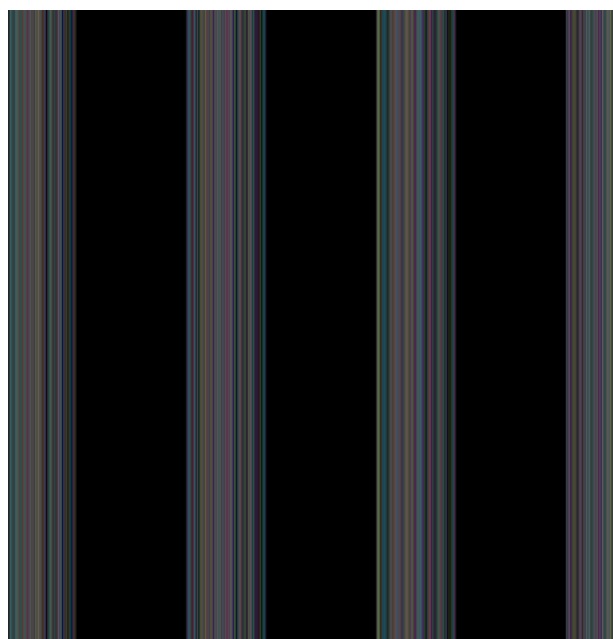
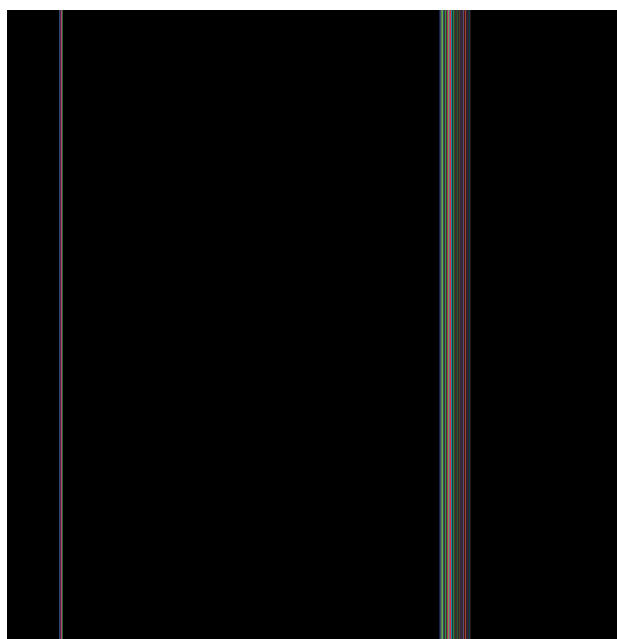
Depuis de nombreuses années, l'Agglomération porte une politique communautaire touristique et culturelle qui se traduit par :

- L'extension du label « ville d'art et d'histoire » de la ville d'Étampes à l'échelle de l'Étampois Sud-Essonne en « Pays d'art et d'histoire » en 2014 ;
- La création des offices de tourisme communautaires via le transfert des Offices de tourisme d'Étampes et du Mérévillois ;
- Le développement d'une politique d'animations touristiques à travers la création d'un poste en 2018 ;
- L'instauration de la taxe de séjour au 1^{er} janvier 2019 ;
- La création de circuits de découvertes thématiques via une application numérique touristique dès 2019 et le développement de visites guidées.
- L'opportunité de valoriser des attracteurs touristiques en organisant des itinérances douces à partir de la vallée de la Juine et de ses affluents, notamment par la mise en place du Véloraï et de l'action de valorisation touristique des sites archéologiques.



Actions opérationnelles

- 1.** Ouverture du pôle patrimonial et muséal communautaire dans le centre-ville d'Étampes programmée en 2027
- 2.** Renforcement de la programmation et de la diffusion culturelle itinérante
- 3.** Montage et commercialisation de produits touristiques
- 4.** Restauration du patrimoine historique en partenariat avec la ville d'Étampes et la Direction Régionale des Actions Culturelles (Bibliothèque Diane de Poitiers, théâtre intercommunal, musée intercommunal, chapelle de l'Hôtel-Dieu)



Axe 3

Valoriser les producteurs du territoire pour promouvoir le terroir et assurer la souveraineté alimentaire

La Communauté d'Agglomération de l'Étampois-Sud-Essonne, la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde (CCEJR) et la Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix (CCDH) se sont engagées en 2019 dans une démarche en faveur de la transition écologique mais aussi agricole et alimentaire.

L'amorce de politiques locales de soutien à l'agriculture se concrétise déjà à travers :

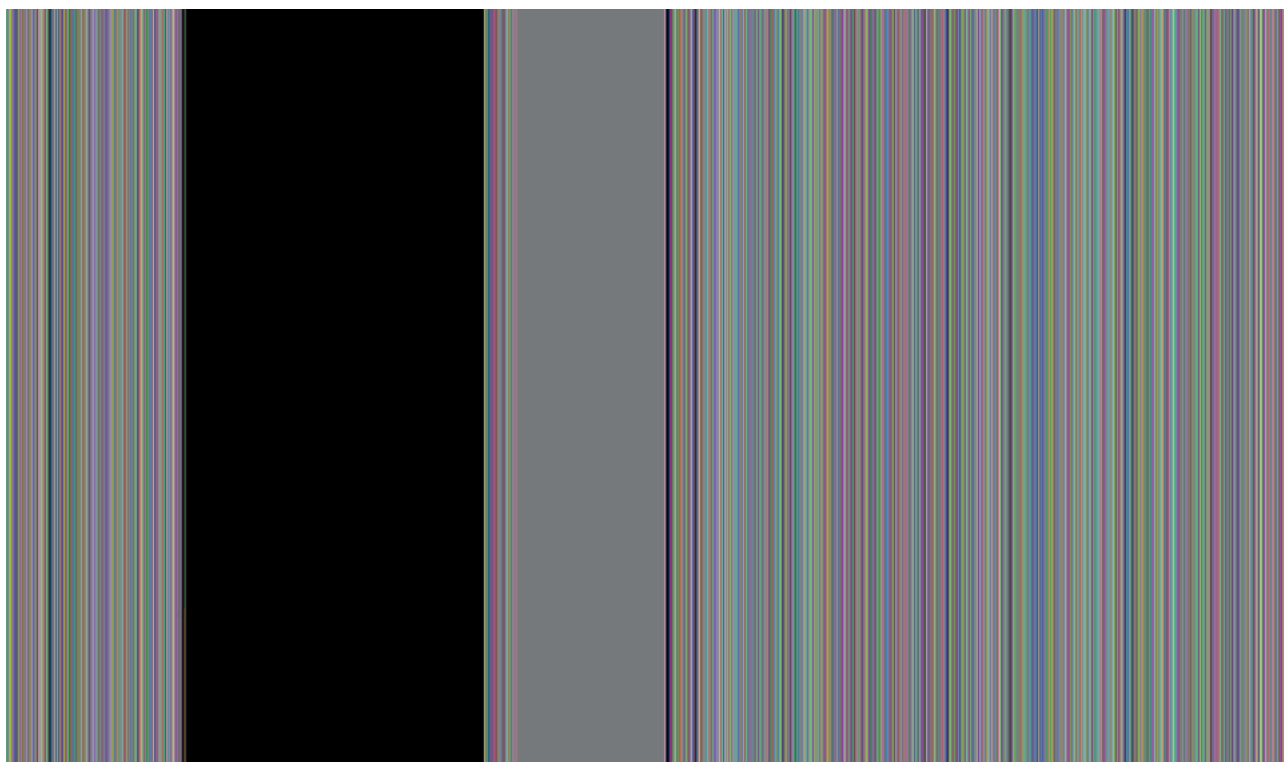
- La commercialisation de productions agricoles locales amorcée en 2019 via les deux Offices de Tourisme d'Étampes et du Mérévillois ;
- Un Projet Alimentaire de Territoire à l'échelle du Sud-Essonne (PATSE) qui doit se conforter ;
- Des actions de communication, de sensibilisation et d'animation à amplifier en matière d'accompagnement de l'agriculture de proximité.

L'ambition pour le territoire est maintenant de rendre plus opérationnel le projet porté par le PATSE, notamment en étudiant l'opportunité de créer d'une cuisine centrale pour la fourniture de repas locaux pour les institutions publiques en lien avec le projet de légumerie porté par le Département de l'Essonne.



Action opérationnelle

1. La labellisation de niveau 2 du Projet alimentaire territorial du Sud-Essonne (PATSE)

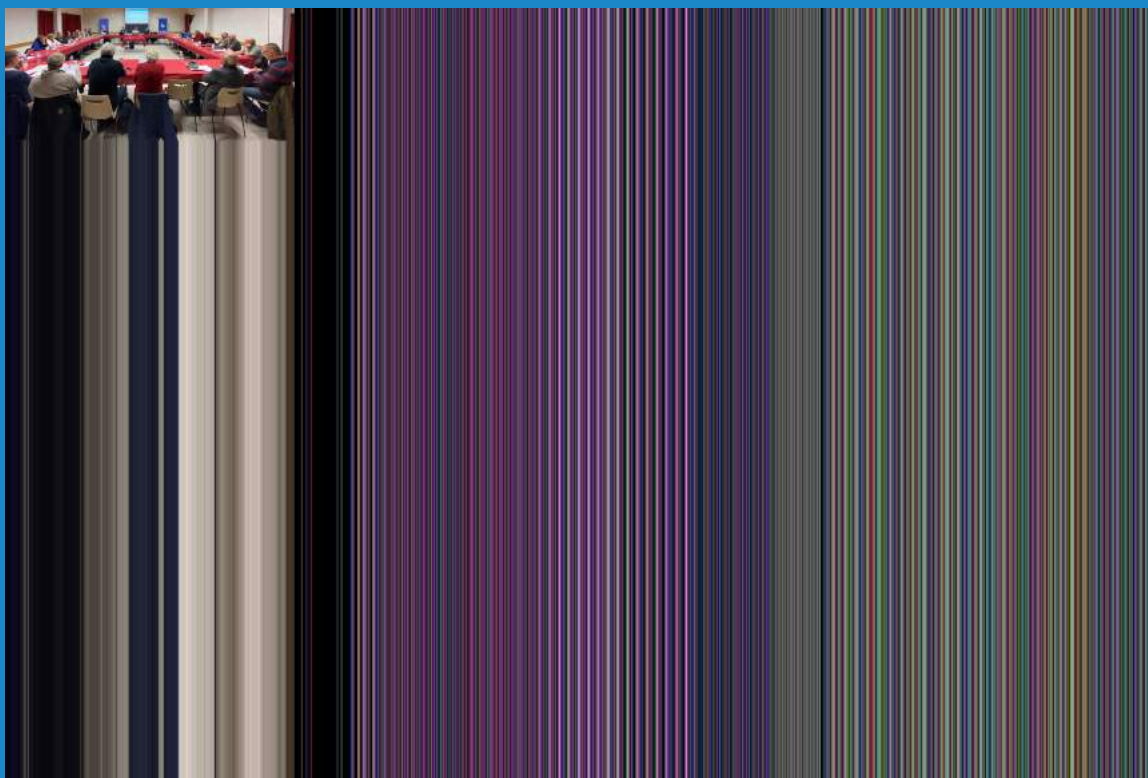


Ambition

3

COOPÉRER AVEC LES COMMUNES ET LES SOUTENIR DANS LEUR DÉVELOPPEMENT

La troisième ambition du projet de territoire est dédiée aux enjeux de coopération avec les communes et de soutien dans leur développement à travers une coordination communale renforcée, l'accompagnement des transitions écologiques et la mise en œuvre des politiques communales de proximité. Elle est organisée autour de 3 axes et 7 actions.



Axe 1

Anticiper et maîtriser les urbanisations futures par une coordination intercommunale renforcée



Un positionnement géographique vecteur d'opportunités

L'Étaminois Sud-Essonne est structuré à partir de la vallée de la Juine et de ses affluents qui sépare deux plateaux : le plateau de Beauce à l'ouest et le plateau collineux de Marolles-en-Beauce à l'est qui s'étend vers le Gâtinais.

La plupart des communes de la CAESE sont couvertes par un document d'urbanisme communal (PLU ou Carte communale). Tout en préservant dans le futur l'élaboration et la mise en œuvre de ces documents à l'échelle communale, il est impératif de développer une vision plus cohérente et globale de l'aménagement du territoire communautaire afin de livrer une vision commune partagée et maîtrisée de l'évolution souhaitée. En effet, la révision du Schéma de Développement de la Région Île-de-France et son volet environnement (SDRIF-E) rappelle à l'agglomération que l'étape incontournable qui doit accompagner la réflexion d'ensemble passe par l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) valant Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) pour l'Étaminois Sud-Essonne



Action opérationnelle

1. L'élaboration d'un SCOT valant PCAET pour l'Étaminois Sud-Essonne.

Axe 2

Accompagner les transitions écologiques par une valorisation raisonnée des ressources naturelles et patrimoniales

La qualité et la diversité patrimoniales du territoire constituent une de ses richesses essentielles : valeurs écologiques de l'écosystème des rivières et de leurs affluents et qualité agronomique des sols de la Beauce qu'il convient de préserver.

Par ailleurs, la préservation des zones humides en fond de vallées de la Juine et de ses affluents (zones Natura 2000) doit permettre de conserver la valeur écologique du territoire. La bonne gestion des eaux, des milieux aquatiques et la prévention des inondations constituent un levier essentiel. La situation de tête de bassin versant expose moins l'agglomération au risque d'inondation que les territoires avals mais nous avons un devoir de solidarité avec ces territoires. Pour mettre en œuvre sa compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), la CAESE a mis en place une redevance pour répondre aux besoins en investissement et en fonctionnement portés par les syndicats de rivières auxquels cette compétence a été subdéléguée.



Actions opérationnelles

Au regard des enjeux majeurs en matière de préservation de la biodiversité, d'anticipation et de gestion des effets à long terme du changement climatique, de pressions accrues sur les ressources (eaux et sols), il apparaît nécessaire d'optimiser nos grands services publics environnementaux à travers 4 actions :

1. Monter en puissance et en autonomie pour la gestion de l'eau potable à la suite de la prise de cette compétence, depuis janvier 2020, par l'agglomération pour permettre la mise en place d'une régie publique à l'horizon 2030
2. Poursuivre les efforts en faveur de l'amélioration de l'assainissement collectif et individuel
3. Renforcer la performance de collecte et tri des déchets ménagers et envisager un service unifié à terme
4. Promouvoir et sensibiliser au développement des énergies renouvelables



Axe 3

Faciliter et accompagner les politiques communales de proximité

Dans une logique de renforcement de la performance et de l'efficacité des services de proximité des communes, la CAESE fait le choix de soutenir et d'accompagner les initiatives communales et intercommunales de proximité. Plusieurs outils sont mis à disposition des communes afin de faciliter ces démarches locales :

- Le développement de mutualisations de services à l'échelle de la CAESE pour les communes qui le souhaitent. C'est une démarche déjà entreprise depuis plusieurs années concernant les marchés publics et les affaires juridiques ou encore les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC). La mise en place du service d'Autorisation du Droit des Sols va conforter cette offre et il s'agit, le cas échéant, d'envisager d'autres mutualisations à cette échelle ;
- L'incitation et l'accompagnement par la CAESE des communes dans leurs démarches de mutualisation à des échelles de proximité (bassins de proximité), notamment à l'occasion de leurs politiques d'investissement (équipements scolaires, périscolaires et extrascolaires, équipements culturels et sportifs de proximité, etc.)

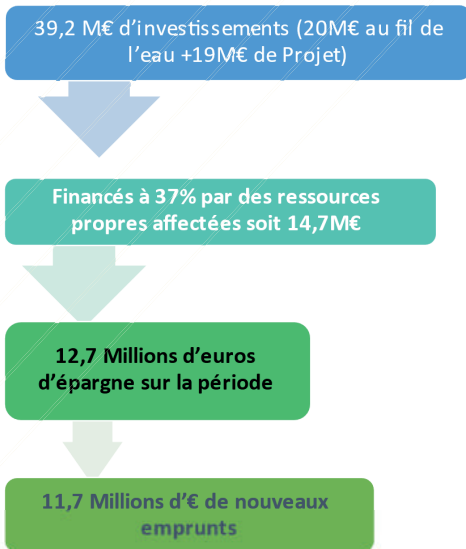


Actions opérationnelles

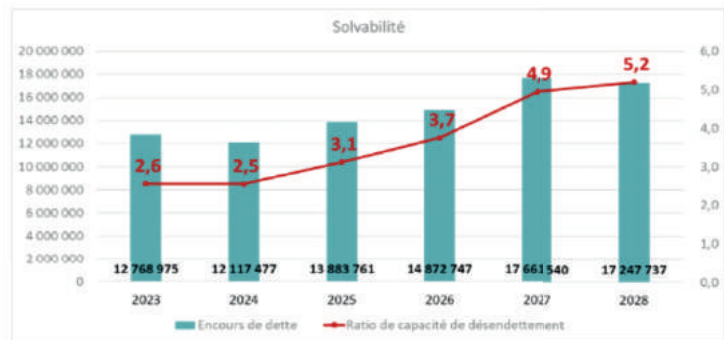
Pour rendre concret l'accompagnement de l'agglomération aux communes, deux actions opérationnelles sont envisagées :

1. Conforter le service mutualisé d'autorisation du droit des sols
2. Engager des réflexions sur de nouvelles thématiques de mutualisation à l'échelle de la CAESE

FINANCEMENT DU PROJET SUR 2024-2028



- Emprunter 11,7 millions d'€ sur la période 2024-2028 signifie pour la Communauté de dégrader son épargne de 1,3 Millions d'€ par rapport au fil de l'eau.
- Néanmoins, le ratio de capacité de désendettement se situerait à 5 ans (contre un seuil d'alerte à 8 ans) tandis que le taux d'épargne brute serait de 7,8% en 2028.



Montants exprimés en milliers d'euros (K €)

		Dépenses fonct.	Dépenses net. fonct.	Dépenses inv.	Dépenses net. inv.
Ambition 1	Accompagner les citoyens de l'agglomération au quotidien	325	325	8 330	6 630
Axe 1 →	Faciliter les parcours résidentiels par une diversification des offres de logements	-	-	-	-
Axe 2 →	Développer une offre performante de services à la population	60	60	7 880	6 180
Axe 3 →	Améliorer les conditions de déplacement par le développement des mobilités alternatives et décarbonée à travers un Plan de mobilité	265	265	450	450
Ambition 2	Renforcer l'identité du territoire et le valoriser pour le rendre plus attractif	1 350	1 073	10 530	5 590
Axe 1 →	Susciter et amplifier le développement des richesses et des activités économiques locales	-	-	1 080	1080
Axe 2 →	Valoriser et animer le territoire par un renforcement des actions de promotion touristique, patrimoniale et culturelle	975	975	9 450	4 510
Axe 3 →	Promouvoir les producteurs du territoire pour valoriser le terroir et assurer la souveraineté alimentaire	375	98	-	-
Ambition 3	Coopérer avec les communes et les soutenir dans leur développement	390	300	399	170
Axe 1 →	Anticiper et maîtriser les urbanisations futures par une coordination intercommunale renforcée	200	200	250	170
Axe 2 →	Accompagner les transitions écologiques par une valorisation raisonnée des ressources naturelles et patrimoniales	90	-	149	-
Axe 3 →	Faciliter et accompagner les politiques communales de proximité	100	100	-	-
	TOTAL	2 065	1 698	19 259	12 390

LES AMBITIONS DU PROJET DE TERRITOIRE EN SYNTHÈSE

Stratégie d'intervention
foncière immobilière

Extension ZAE Angerville

Lancement procédure du
SCOT-AEC

Service commun du droit des
sols

Poursuite des projets NPNRU
et PIV

Mise en œuvre du CLS

Programme local de l'habitat

Requalification d'espace
économique existant

Ouverture de la cité
culturelle

Schéma directeur
des itinéraires cyclables

Nouvel équipement petite
enfance Saint Escobille

Nouveaux équipements petite
enfance à Morigny-Champigny
et Étampes

Réflexion d'une cuisine cen-
trale pour les 3 intercommu-
nités du Sud-Essonne

Restauration du patrimoine
historique

Mise en régie de l'eau
potable 2030

SCOT-AEC Exécutoire

Équipement aquatique à l'Île
de Loisirs d'Étampes

Nouveaux équipements petite
enfance à Boissy-la-Rivière et
Angerville

COURT TERME
2024

MOYEN TERME

LONG TERME
Après 2028

2024-2025-2026-2027-2028



Hôtel Communautaire

76 rue Saint-Jacques
91150 - ÉTAMPES

01 64 59 26 72

contact@caese.fr

www.caese.fr

